

09 Juillet 2013

ARTEPRINT a démarré en 2003 son activité d'Imprimerie et a eu à coeur dès le début d'en faire une activité qui respecte son environnement, mais aussi une entreprise sociale faite de dialogue et de partage avec ses salariés et l'ensemble de ses partenaires. Nous avons mis en oeuvre des actions qui dépassent le périmètre de l'entreprise afin de sensibiliser les tiers et participer ainsi à l'apprentissage d'attitudes responsables en matière de développement durable, de droit de l'homme et du droit au travail.

C'est pour nous aussi le gage du respect du monde d'aujourd'hui mais aussi de celui de demain pour les générations futures.

Notre valeur phare :
Etre une entreprise citoyenne et responsable

Adhérent au Pacte Mondial depuis 2007, c'est dans cet esprit que je renouvelle, avec force et conviction, mon engagement aux 10 principes du Pacte Mondial, et fait part de cet engagement par cette communication sur le progrès.

Pascal JARRY
Président



Exemples de bonnes pratiques :

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme :

Notre société poursuit son action dans l'association « Paillettes pour Paillotes », elle est membre actif et compte tenu de son soutien assidu, elle est toujours membre d'honneur. Nous en sommes fiers et nous continuons d'apporter notre soutien financier pour la cantine, et la crèche avec service de repas aux enfants.

Cela permet aux tous petits du BURKINA FASO, d'apprendre la vie en collectivité, mais aussi de donner du temps aux mamans qui sont souvent obligées de travailler aux champs tout en assurant des repas équilibrés pour les enfants.

La cantine de brousse continue également et nourrit aujourd'hui 200 enfants qui se trouvent loin de toute structure d'accueil.

Nous envisageons cette année d'aider par nos dons au défrichage d'un terrain destiné à la culture pour le village et d'y faire creuser un puits.

Afin de faire connaître cette association et pour sa pérennité, notre société imprime également à titre gracieux tous les dépliants et documents d'information de l'association.

Nous avons besoin de l'aide de tous, alors pour toute info : www.paillettes-pour-paillotes.fr

Principe 2 & 3 :

Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

ARTEPRINT assure toujours un suivi de l'ensemble de ses fournisseurs par un audit annuel. Dans ce cadre, ARTEPRINT vérifie que tous ses partenaires respectent bien les règles concernant le droit au travail, mais aussi celles concernant la législation sur la sécurité et la liberté d'expression.

ARTEPRINT organise tous les 4 ans les élections des délégués et a créé une boîte, dite « boîte de dialogue permanente », dans laquelle les salariés peuvent déposer toutes leurs demandes, leurs idées, leurs problèmes que ce soit de façon anonyme ou personnalisée. Tous les trimestres, ARTEPRINT organise une réunion de l'ensemble du personnel pour aborder tous les points qui ont été soulevés et tenter d'y trouver une réponse collective.

Afin également d'avoir un dialogue plus direct avec ses salariés, ARTEPRINT organise depuis fin 2012 des entretiens individuels.

Dans sa charte éthique publiée cette année, ARTEPRINT déclare :

Nous ne tolérons aucune discrimination dans l'entreprise.

Tous les salariés, à tout stade de la hiérarchie, se doivent respect et courtoisie.

Nous nous engageons à respecter la vie privée de chacun et ne cherchons jamais à nous y immiscer.

.....

Nous respectons toutes les lois et règlements en vigueur, dont notamment ceux relatifs à la protection des travailleurs, avec un regard attentif et permanent sur la santé et la sécurité de nos collaborateurs.

Nous faisons des enquêtes auprès de l'ensemble de nos fournisseurs pour nous assurer qu'ils respectent ces droits fondamentaux.

Principes 4 & 5 :

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

ARTEPRINT continue à s'assurer que sa matière première, le papier, seule matière dont l'origine peut être des pays dits émergents, vient bien de sources contrôlées.

Tous les ans, ARTEPRINT fait valider ses certifications forestières PEFC et FSC par un audit de suivi et garantit ainsi que les droits des travailleurs autochtones qui travaillent dans la filière bois sont bien protégés et que les enfants ne sont pas employés dans cette même filière.

A ce jour, 100 % des papiers que nous utilisons sont de sources contrôlées.

Cette année, ARTEPRINT a passé avec succès avec son audit de suivi de ses certifications.

Dans sa charte éthique publiée cette année, ARTEPRINT déclare :

Nous sommes également très respectueux des lois visant à lutter contre la corruption, à interdire le travail des enfants et le travail forcé.

Principes 7, 8 et 9 :

ARTEPRINT publie sa politique environnementale.

Dans sa charte éthique publiée cette année, ARTEPRINT s'engage formellement à :

- *mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la conformité aux exigences légales applicables et autres exigences ; à sensibiliser et former l'ensemble du personnel à la prise en compte de l'environnement.*
- *améliorer continuellement la performance environnementale par la fixation d'objectifs et l'allocation des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs liés aux différentes thématiques retenues (consommation d'électricité et d'énergie, déplacements motorisés, matières entrantes, produits dangereux, bruit, déchets).*
- *encourager et privilégier les fournisseurs s'étant engagés dans une politique de développement durable.*
- *préconiser à nos clients des produits et services respectueux de l'environnement.*
- *mettre en place les moyens nécessaires pour la prévention de la pollution.*
- *mettre en place un plan de secours et d'intervention prenant en compte les risques environnementaux.*
- *continuer à compenser nos émissions carbonees.*
- *promouvoir les alternatives vertes (PEFC, FSC)*
- *réduire l'impact environnemental (déchets, Imprim' Vert, Papier recyclé, encres végétales)*
- *et plus généralement, poursuivre le système de management environnemental conforme à la norme ISO 14001.*

Sur l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement :

ARTEPRINT a obtenu en décembre 2012 la certification ISO 14001.

Cela nous permet de mener une réflexion permanente avec l'ensemble des parties prenantes sur tous les problèmes liés à l'environnement. Grâce notamment à des cercles de réflexions qui ont été mis en place, nous continuons d'améliorer notre management en termes de développement durable et de lutte contre la pollution.

Nous avons, comme les années précédentes, fait notre diagnostic bilan carbone et compensé nos GES internes auprès de GoodPlanet.

Sur les initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière de développement durable :

Marque Imprim'vert renouvelée tous les ans, ainsi que nos certifications PEFC et FSC, réalisation de notre bilan carbone tous les ans également, certification ISO 14001.



Cette continuité dans notre action nous permet ainsi de contrôler que nous sommes toujours sur la bonne voie et de mesurer nos résultats grâce aux indicateurs que nous avons mis en place.

Nous venons de rééditer en 2013 un guide de sensibilisation sur Imprim'vert diffusé à l'ensemble de notre personnel et disponible pour nos visiteurs.

Nous avons également publié un guide sur l'éco-conduite.

Sur la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement :

Grâce à notre SME et à la mise au point de nos cercles de réflexion, nous identifions nos impacts environnementaux afin de trouver des solutions pour les réduire.

Cette année, nous avons visé les réductions énergétiques notamment dans la mise en place d'armoire VARSET pour nos machines.

Nous continuons également à compenser nos émissions de gaz à effet de serre via notre partenariat avec Action Carbone.

ARTEPRINT a mis en place, depuis 2005, la gestion, le tri et la revalorisation ou le traitement de l'ensemble de ses déchets.

Principe 10 :

Lutte contre la corruption

Bien, qu'à notre connaissance, ARTEPRINT n'ait jamais eu à lutter contre ce genre de délinquance, nous avons marqué notre engagement dans la lutte contre la corruption depuis 2012 par la diffusion d'une note de service à destination de tous les membres du personnel qui engagent la société à travers des transactions commerciales (clients, fournisseurs, prestataires).

Dans cette note ARTEPRINT :

- rappelle les textes en vigueur ;
- indique son engagement dans la lutte contre la corruption ;
- fait part aux destinataires des engagements qu'ils ont à tenir dans le cadre de leurs fonctions ;
- informe qu'il sera appliqué une tolérance zéro à tout manquement à ces engagements.

Dans sa charte éthique publiée cette année, ARTEPRINT déclare :

L'intégrité et la fiabilité sont des critères essentiels dans le choix de nos partenaires et fournisseurs, pour garantir à nos produits un «label éthique» conforme à nos valeurs. Notre temps de travail comme l'usage des biens de la société sont consacrés en totalité à notre activité professionnelle.

Nous nous engageons à faire connaître toute situation de conflit d'intérêt. En ce sens, nous demandons à tous de rester vigilants dans des circonstances qui pourraient faire hésiter entre intérêt personnel et intérêt de la société.

Enfin, nous attendons de nos salariés un comportement totalement intègre et honnête, en particulier dans relation avec des tiers et leur demandons d'appliquer scrupuleusement leurs engagements pris pour la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts.

Nos résultats :

Avec l'association **Paillettes pour Pailotes (pour le BURKINA FASO)**, c'est 50 tous petits qui sont accueillis en crèche et 200 enfants en cantine de brousse.

L'association continue d'aider quelques plus grands (5 actuellement) dans leur scolarisation pour les amener jusqu'à la réussite du bac : l'association paye les frais de scolarisation, les uniformes et la cantine et assure un soutien scolaire s'il le faut.

Papiers certifiés : Nous nous assurons grâce au renouvellement de nos certifications que tous nos papiers (100%) viennent bien de sources contrôlées.

Par notre **SME** et notre certification **ISO 14001** nous nous assurons toujours de nos progrès dans nos actions entreprises par nos indicateurs, ce qui nous a permis cette année de continuer à réduire notre consommation grâce à l'installation d'armoires VERSET.

A ce jour, l'ensemble des déchets produits par notre activité sont toujours revalorisés ou retraités.

Enfin, nous continuons à réduire nos émissions de gaz à effet de serre par la mesure de notre **Bilan Carbone**, et nous maintenons nos – 25 % depuis notre premier diagnostic.

Notre partenariat avec **Action Carbone, (GoodPlanet)** nous permet de nous réclamer « carbone neutre » mais surtout, dans le projet que nous continuons de financer, de faire avancer à Madagascar la valorisation des déchets organiques afin de les transformer en compost et participer ainsi au développer de leur agriculture et à la création d'emplois dans le respect des droits de l'homme et de son environnement.

Grâce à la mise en place de la **boîte de dialogue**, et des réunions de l'ensemble du personnel, ARTEPRINT assure un dialogue permanent avec l'ensemble du personnel, cette boîte, anonyme, permet, le cas échéant, de faire part de tous les problèmes en garantissant au salarié sa liberté totale d'expression.

Nous nous assurons qu'il n'y est aucune discrimination, et à titre d'exemple, ARTEPRINT emploie autant de cadres femmes que de cadres hommes.

Notre communication

ARTEPRINT communique largement sur toutes ses actions, soit à travers des guides édités, soit directement sur son site.

ARTEPRINT a obtenu en 2010 l'autorisation d'utiliser le logo « GOLBAL COMPACT » et l'utilise dans sa communication, notamment sur son site WEB et dans son guide développement durable.

Le Contrôle de nos actions par une société extérieure indépendante

En juin 2013, ARTEPRINT a décidé de se faire évaluer par ECOVADIS afin d'avoir un suivi de sa performance RSE.



EcoVadis est une plateforme qui évalue le suivi de l'amélioration continue des pratiques RSE des entreprises, pratiques qui sont documentées et qui peuvent être accessibles à l'ensemble des clients.





79/83 rue des Frères Lumière – ZI des Chanoux
93330 Neuilly sur Marne – SIRET : 414 489 070 00030
Tél : 01 43 00 75 00 / Fax : 01 43 00 72 47



Les domaines évalués dans la performance RSE concernent :

- L'environnement
- Le social
- L'éthique des affaires
- Les fournisseurs

EcoVadis classe ensuite la performance des entreprises en trois niveaux en fonctions des points obtenus :

Score BRONZE : au moins 37 points et jusqu'à 45 points sur 100
Score SILVER : de 46 à 61 points sur 100
Score GOLD : de 62 à 100 points sur 100.

Pour sa première évaluation, ARTEPRINT a obtenu le Score GOLD.

